

Exercice Régul base CSG/CRDS lors de salaires très élevés

Réalisez le bulletin de paie du mois de mai 2025 du salarié suivant :

- Salarié cadre en CDI
- Effectif de l'entreprise : 70
- Taux AT : 2%
- Taux PAS : 9%
- Mutuelle : forfait de 50 €, 50/50
- Salaire de base 16 000,00 €
- Les salaires de janvier à avril sont de 16 000,00 € par mois
- Prime exceptionnelle en mai : 20 000,00 €

